ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce exterieur : personnel

Question écrite n° 63617

Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce exterieur sur la situation des techniciens de l'industrie et des mines. Ce corps, classe en categorie B, represente environ 20 p 100 de l'effectif global des DRIRE (directions regionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement). Il est constitue en majorite de fonctionnaires recrutes a un niveau « Bac + 2 », alors que statutairement seul le « Bac » est exige. Compte tenu de l'evolution importante des diverses activites et reglementations relevant de la competence des DRIRE depuis une quinzaine d'annees, les techniciens se sont impliques dans des missions exigeant un niveau de responsabilite et de technicite de plus en plus eleve. C'est pourquoi ils revendiquent la reconnaissance de leur niveau de recrutement et de leurs competences a travers une modification de leur statut. Il lui demande, en consequence, quelles conditions il envisage de prendre afin de repondre aux attentes de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministere de l'industrie et du commerce exteieur attachent une grande importance a une amelioration de la situation des techniciens de l'industrie et des mines, compte tenu tant de leur niveau de recrutement que des responsabilites qu'ils exercent au sein de ce departement ministeriel. Le ministre de l'industrie et du commerce exterieur a propose au ministere charge de la fonction publique, en accord avec les representants du syndicat majoritaire de ce corps, qu'une modification du statut des techniciens de l'industrie et des mines soit realisee. L'article 5-1 du decret statutaire de ce corps preciserait desormais que la detention d'un diplome universitaire sanctionnant deux annees d'enseignement superieur soit dorenavant exigee des candidats aux concours externes. Ces discussions s'inscrivent dans un debat plus large portant sur les demandes presentees par les interesses en vue de beneficier du classement indiciaire intermediaire.

Données clés

Auteur : M. Demange Jean-Marie
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63617
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur
Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4966